

Rapport d'évaluation

Plan de réussite 2014-2019 du Collège O'Sullivan de Montréal

Février 2015

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le *Plan institutionnel de réussite 2014-2019* du Collège O'Sullivan de Montréal a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 16 juin 2014. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 3 novembre 2014.

La Commission a évalué le plan de réussite du Collège lors de sa réunion tenue le 24 février 2015. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le *Plan institutionnel de réussite 2014-2019* est le troisième plan du Collège O'Sullivan de Montréal. Il fait suite à l'autoévaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007* (prolongé jusqu'en 2012). Lors de l'élaboration du nouveau plan, le Collège a consulté le conseil pédagogique, des départements, des responsables des services aux étudiants et l'ensemble des professeurs sur les mesures d'aide à la réussite.

Le plan de réussite compte six parties. Le plan commence par une brève description des particularités de l'établissement, suivie de l'introduction. Un résumé de l'autoévaluation du plan précédent, la présentation des nouvelles mesures d'aide, le plan lui-même et la présentation des groupes concernés par la mise en œuvre du plan constituent les autres sections du plan. Un plan d'action est joint en annexe.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Le Collège dresse, pour la période 2004-2012, le profil de la population étudiante par type de formation et par programme. Il collige les données suivantes : l'âge, le sexe, la moyenne générale au secondaire et la provenance des étudiants.

Il fait également état de données récentes sur les indicateurs de réussite qui sont présentées par programme. Pour les objectifs portant sur la réussite en première session, sur la réinscription en troisième session et sur la diplomation en durée prévue ou deux ans après la durée prévue, le Collège analyse des données institutionnelles et les compare aux indicateurs sur les cheminements scolaires du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS). Le Collège, en s'appuyant sur son analyse les indicateurs de réussite et sur le bilan du plan précédent, constate que les principaux enjeux liés à la réussite sont le faible taux de persévérance dans les programmes menant au diplôme d'études collégiales et le faible taux de diplomation dans la plupart des programmes du Collège.

Les orientations¹ et les objectifs

Le plan de réussite comprend quatre objectifs regroupés sous deux axes d'intervention. Le premier axe concerne la réussite scolaire des étudiants alors que le deuxième axe porte sur la réussite éducative. Les objectifs sont en lien avec les axes d'intervention du plan et les obstacles à la réussite.

Cependant, les objectifs sont difficilement mesurables en raison de l'absence de résultats attendus. Le Collège précise qu'il les fixera lorsqu'il aura terminé une analyse approfondie de l'efficacité des mesures mises en œuvre. Pour ce qui est des indicateurs, la Commission comprend que le Collège va utiliser les mêmes indicateurs de réussite que dans son plan précédent; elle considère que ces indicateurs sont pertinents. La Commission estime que le Collège pourrait avoir de la difficulté à faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan de réussite. Ainsi, la Commission *suggère* au Collège de

1. Les collèges peuvent aussi utiliser d'autres termes comme thème, champ d'application ou axe d'intervention.

préciser des résultats attendus mesurables pour l'ensemble des objectifs de son plan de réussite.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le Collège dresse une liste de moyens pour chaque objectif qu'il s'est fixé. Le plan d'action, joint en annexe du plan de réussite, précise les responsabilités et comprend le calendrier de planification. Un comité d'aide à la réussite veille à l'application du plan et évalue l'efficacité des différentes mesures en place. Ce comité fait des recommandations au conseil pédagogique où se prennent les décisions concernant le plan de réussite.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan de réussite n'inclut pas de mécanisme de suivi des résultats permettant au Collège de procéder à sa révision en fonction des résultats obtenus et de l'actualiser, au besoin. La Commission lui *suggère* de préciser un tel mécanisme dans son plan de réussite.

Conclusion

Le *Plan institutionnel de réussite 2014-2019* comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Toutefois, la Commission suggère au Collège de préciser des résultats attendus mesurables pour l'ensemble des objectifs de son plan de réussite et de préciser un mécanisme de suivi des résultats.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Johanne Cloutier